AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

220C1599
FR0000120172-FS0526

20 mai 2020

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

INGENICO

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 20 mai 2020, la société JP Morgan Chase & Co. (C/o CT Corporation, 1209 Orange Street, Wilmington, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi indirectement en hausse, le 15 mai 2020, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société INGENICO et détenir indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 3 578 583 actions INGENICO représentant autant de droits de vote, soit 5,62% du capital et 5,27% des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
JP Morgan Securities plc	3 569 247	5,60	3 569 247	5,26
JP Morgan Securities LLC	9 336	0,01	9 336	0,01
Total JP Morgan Chase & Co.	**3 578 583**	**5,62**	**3 578 583**	**5,27**

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions INGENICO hors marché, au résultat de laquelle l'exemption de trading ne s'applique plus pour le déclarant (cf. article 223-13 I, 2° du règlement général).

À cette occasion, la société JP Morgan Securities plc a franchi individuellement en hausse les mêmes seuils.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce et de l'article 223-14 IV du règlement général, la société JP Morgan Securities LLC a précisé détenir 9 336 actions INGENICO (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la conclusion d'un contrat avec un tiers (propriétaire desdites actions) conférant le droit à la société JP Morgan Securities LLC d'utiliser lesdites actions à tout moment.

La société JP Morgan Chase & Co. a précisé détenir, au titre de l'article 223-14 III, 1° du règlement général, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 60 166 obligations convertibles ou échangeables en actions nouvelles ou existantes (« océanes ») exerçables à tout moment jusqu'au 26 juin 2022 et pouvant donner droit à autant d'actions INGENICO.

En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, la société JP Morgan Securities plc a précisé détenir 2 241 443 actions INGENICO[2] (prises en compte au premier alinéa) au titre de 10 contrats « *cash-settled equity swap* » à dénouement en espèces, exerçables entre le 22 mai 2020 et le 8 février 2023.

[1] Sur la base d'un capital composé de 63 713 047 actions représentant 67 890 176 droits de vote en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[2] Sur la base d'un delta de 1.